

Compte rendu de réunion – Représentants des loueurs UPNBA

Date : 22 octobre 2025

Présents : Stéphanie Raufaste, Myriam Gloaguen, Alexandre Larrue, Laurent Révolat, Laurent Badin,

1. Bilan de la saison 2025

Le volume global de locations est resté relativement stable par rapport à l'année précédente, bien que des écarts existent entre les différents professionnels.

On note :

- Peu de renouvellement de clientèle et peu de nouveaux clients
- Une diminution des locations longue durée
- Davantage de réservations de dernière minute

Les clients adaptent davantage leurs séjours en fonction de plusieurs facteurs :

- Séjours de vacances plus courts, multiplication des week-ends prolongés décidés à la dernière minute selon la météo ;
- Pouvoir d'achat en baisse, la destination d'Arcachon étant perçue comme coûteuse.

Certaines offres parviennent néanmoins à tirer leur épingle du jeu :

- Les NUC proposant des promenades d'une demi-journée tout compris (bateau, marin, carburant) à un tarif inférieur à la location classique ;
- Le transport de passagers en nombre (UBA) reste attractif.

Outils et communication entre loueurs :

Le groupe WhatsApp UPNBA a très bien fonctionné : échanges de locations, suivi des vols ou dégradations, signalement de clients blacklistés, gestion d'accidents, etc.

2. Bilan chiffré

Indicateur	2024	2025
Chartes envoyées	22	16
Chartes retournées signées	14	16
Sociétés de Gestion / Location	14	9
Nombre total de navires en gestion loc	103	68

Le nombre de loueurs a diminué en 2025, plusieurs structures ayant réduit leur activité.

Il a été évoqué que la société Elvine Plaisance cessera son activité en 2026.

3. Charte 2025 : éléments mis en places

- Attribution de places au port de travail uniquement aux sociétés installées au Pôle Nautisme. Deux sociétés en ont bénéficié en 2025 : Elvine Plaisance et Arcarentboat.

- Obligation pour les sociétés de location de disposer d'au moins une place annuelle. Création d'un contrat passagers 12 mois pour les loueurs du ponton P (3 contrats signés).
- Location de corps-morts réservée aux titulaires de places annuelles au port.
- Lutte renforcée contre la location entre particuliers :
Sur environ 250 annonces Location bateau Arcachon publiées sur Click & Boat et Samboat, 25 concernaient des particuliers.
14 plaisanciers identifiés au port ont été reçus et sommés d'arrêter leurs locations.
Le renouvellement de leurs contrats 2026 sera examiné lors de la prochaine commission portuaire.

4. Évolutions envisagées pour la charte 2026

- Suppression du coût de la prestation d'avitaillement facturée par le loueur
- Identification d'une borne d'avitaillement prioritaire pour les professionnels
- Fourniture au locataire d'une liste de skippers professionnels diplômés
- Suppression des dates définissant la haute et la basse saison

5. Questions diverses

- La fréquentation du port semble en baisse : seulement 5 à 7 jours où le parking était complet.
Une impression générale que le port attire moins les visiteurs non plaisanciers.
- Discussion autour de nouvelles animations pour dynamiser le port :
Difficulté à mettre en place des événements du fait du manque d'espace et de la proximité de manifestations déjà organisées dans le quartier de l'Aiguillon.
La façade du port où il y a le plus de fréquentation reste la zones du Petit Port mais où les entreprises ne sont pas installés et la zone pêche jugé peu attractives pour le grand public.